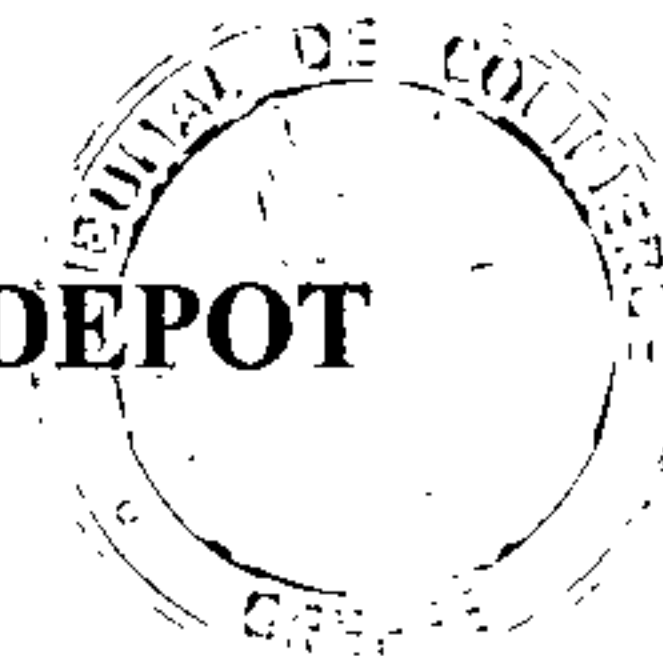


Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LORIENT

BP 426 - 3 RUE BENJAMIN DELESSERT
56104 LORIENT CEDEX 04
TEL 02.97.21.01.53 - FAX 02.97.21.34.83
3617 INFOGREFFE - www.infogreffe.fr
02 97 21 06 28

RECEPISSE DE DEPOT



AVOXA - SOCIETE D'AVOCATS -
16 RUE DES FONTAINES
56100 LORIENT

V/REF :

N/REF : 88 B 199 / 2009-A-753

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LORIENT certifie qu'il a reçu le 26/02/2009,

Extrait du P.V. du conseil d'administration du 30/05/2008

- Changement du président du CA et directeur général
- Modification de la composition du conseil d'administration

Acte S.S.P. en date du 02/06/2008

- Lettre Caisse Régionale de Crédit Maritime Atlantique nomination représentant Permanent

Acte S.S.P. en date du 07/05/2008

- Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire de CAP L'ORIENT

Acte S.S.P. en date du 03/04/2008

- Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Lorient

Acte S.S.P. en date du 02/04/2008

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Larmor Plage

Extrait du P.V. du conseil d'administration du 21/11/2008

- Cooptation d'un nouvel administrateur

Concernant la société

SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DE GESTION DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT

Société anonyme d'économie mixte

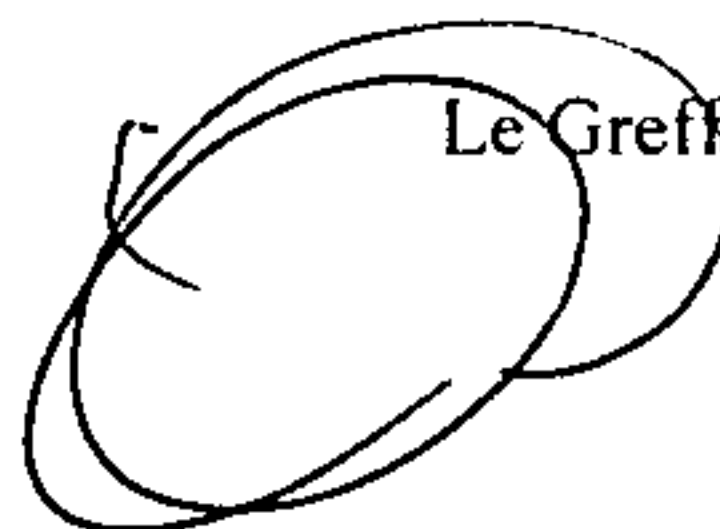
Villa Margaret

56260 Larmor-plage

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2009-A-753 le 26/02/2009

R.C.S. LORIENT 344 519 251 (88 B 199)

Fait à LORIENT le 26/02/2009,

 Le Greffier

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

26/02/2009 A 753

88 6 199

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177.200 Euros

Siège social : Villa Margaret

56260 LARMOR-PLAGE

R. C. S LORIENT 344 519 251

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
[Signature]



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 30 MAI 2008**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le **30 Mai 2008** à **18 heures** dans le bâtiment à terre de la Thalassa - Quai de Rohan à LORIENT (56100), sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC-LOCHRIST, Président de la société.

Les convocations ont été adressées aux administrateurs dans les délais légaux suivant lettre simple en date du 14 Mai 2008.

Le registre de présence a été émargé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT - CAP'LORIENT, ayant pour délégués :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Maire d'INZINZAC- LOCHRIST, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, Président de la SELLOR,
- . Monsieur François AUBERTIN, Maire de GUIDEL, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT,
- . Monsieur Laurent TONNERRE, Adjoint au Maire de LORIENT,
- . Madame Muriel JOURDA, Maire de PORT-LOUIS, Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT,
- . Monsieur Alain LE HIR, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur Christian SOPHRON, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur François GUION, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur Christian CARTON, Conseiller Communautaire,
- . Monsieur Hubert de la GENESTE, Maire de BRANDERION, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT,
- . Monsieur Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire.

B - La ville de LARMOR-PLAGE, ayant pour délégué :

- . Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE

II - COLLEGE PRIVE :

- . **Le Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire-Atlantique**, représentée par Monsieur Dominique RIGUIDEL agissant en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration

Sont absents et excusés :

Monsieur Eric REGENERMEL, Maire de GROIX, Vice Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, Monsieur Jean-Paul SOLARO, Conseiller Municipal de LORIENT représentant la Ville de LORIENT, et Madame Laurence POQUET représentante permanente de la Caisse des Dépôts et Consignations auprès du Conseil d'Administration.

*

Assistent également à la réunion :

- Madame Nadine BENARD de la SELLOR
- Monsieur Vincent GIBOIRE, Directeur du Centre d'Affaires Lorient Entreprises
- Madame Martine GEFFRAY représentante des Services de CAP'LORIENT
- Monsieur Olivier TREONDAR, Contrôleur des gestion de la SELLOR
- Madame Corinne ALOS de la société COLIN- HENRIO, Commissaire aux comptes de la SELLOR
- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR

*

Conformément à la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, le Conseil d'Administration a été élargi à 16 membres maximum dont 13 sont réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Les administrateurs actuellement en fonction sont au nombre de 15, dont 13 représentent les collectivités territoriales et leurs groupements. Les administrateurs physiquement présents étant au nombre de 12, dont 11 représentant les collectivités territoriales et leurs groupements, le double quorum requis par la loi est donc atteint.

Le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 27 Novembre 2007 a été adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales administrateurs de la SEM SELLOR, suite aux dernières élections municipales.*
- *Nomination du Président Directeur Général.*
- *Rémunération du Président Directeur Général.*
- *Présentation synthétique de la SELLOR à destination des administrateurs.*
- *Détermination de la date du Conseil d'Administration consacré à l'arrêté des comptes 2007.*

*

Puis, le Conseil aborde l'examen de son ordre du jour qui comporte notamment la question suivante :

I- Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales administrateurs de la SEM SELLOR, suite aux dernières élections municipales.

Le Conseil d'Administration prend acte que la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux Sociétés d'Economie Mixte Locale, confère aux collectivités locales et aux groupements actionnaires, l'entière maîtrise de la gestion des Sociétés d'Economie Mixte Locale.

Afin de renforcer les pouvoirs de contrôle des élus sur la société, l'article 8 de la loi prévoit que les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires doivent obligatoirement être choisis en son sein par leur assemblée délibérante.

Aux termes du décret n° 85-491 du 9 Mai 1985 pris en ses articles 2 et 3, il est stipulé ce qui suit :

« Article 2 :

Le mandat des représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements actionnaires au Conseil d'Administration [...] prend fin :

- En ce qui concerne ceux d'une Commune, lors du renouvellement intégral du Conseil Municipal.

.....

- En ce qui concerne ceux d'un groupement, lors du renouvellement partiel ou intégral de l'assemblée délibérante du groupement.

..... »

« Article 3 :

Les représentants des Collectivités Territoriales ou de leurs groupements actionnaires peuvent être relevés de leurs fonctions à tout moment par l'assemblée qui les a désignés, celle-ci étant tenue de pourvoir simultanément à leur remplacement et d'en informer le Conseil d'Administration ou le Conseil de Surveillance.

En cas de vacance du siège qui lui a été attribué au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance, l'assemblée délibérante actionnaire désigne son représentant lors de la première réunion qui suit cette vacance. Toutefois, dans l'intervalle des sessions du Conseil Régional ou du Conseil Général, le bureau du Conseil Régional ou celui du Conseil Général peut désigner à titre provisoire un nouveau représentant.

En cas de dissolution de l'assemblée délibérante d'une Collectivité Territoriale ou d'un groupement actionnaire, de démission de l'ensemble de ses membres ou d'annulation devenue définitive de l'élection de l'ensemble de ses membres, le mandat de ses représentants au Conseil d'Administration ou au Conseil de Surveillance est prorogé jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée. »

*

Le Conseil d'Administration prend acte que les élections municipales des 9 et 16 Mars 2008 ont entraîné le renouvellement total des Conseils Municipaux des Communes de LORIENT et de LARMOR-PLAGE, actionnaires et administrateurs de la SELLOR, ainsi que de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT qui est un groupement de Communes.

A - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT en date du 3 Avril 2008, Monsieur Jean-Paul SOLARO, Conseiller Municipal de LORIENT, a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur SOLARO remplace Monsieur Jacques SINQUIN qui exerçait ce mandat jusqu'alors.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LORIENT restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

B - Aux termes d'une délibération du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE en date du 2 Avril 2008, Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE, a été désigné, auprès de la SELLOR, en qualité de délégué représentant la Collectivité Territoriale administrateur.

Monsieur Victor TONNERRE en sa qualité de délégué représentant la Commune de LARMOR-PLAGE au Conseil d'Administration de la SELLOR se succède ainsi à lui-même.

Une copie d'un extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARMOR-PLAGE restera annexée au présent procès-verbal du Conseil d'Administration de la SELLOR.

C - Aux termes d'une délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT en date du 7 Mai 2008, celui-ci a procédé à la désignation des délégués devant représenter la Communauté au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Les nouveaux délégués désignés par le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT sont les suivants :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT,
- . Monsieur François AUBERTIN,
- . Monsieur Laurent TONNERRE,
- . Madame Muriel JOURDA,
- . Monsieur Alain LE HIR,
- . Monsieur Christian SOPHRON,
- . Monsieur François GUION,
- . Monsieur Christian CARTON,
- . Monsieur Eric REGENERMEL,
- . Monsieur Hubert de la GENESTE,
- . Monsieur Gilles CARRERIC.

Ces nouveaux délégués représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, pris en sa qualité d'Administrateur de la SELLOR, se substituent aux anciens délégués qui étaient :

- . Monsieur Jean-Pierre BAGEOT,
- . Monsieur François AUBERTIN
- . Monsieur Joseph FORES,
- . Madame Monique VERGNAUD,
- . Monsieur Robert REMOT,
- . Monsieur Gérard PERRON,
- . Monsieur William LE POLOZEC,
- . Monsieur Christian LE DIRAISON.
- . Monsieur Eric REGENERMEL,
- . Monsieur Hubert de la GENESTE,
- . Madame Thérèse THIERY.

Le Conseil d'Administration de la SELLOR prend acte des modifications ainsi intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales Administrateurs de la société.

Le Conseil d'Administration prend acte que par dérogation à l'ancien article 91 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales (nouvel article 225-20 du Code de Commerce), la responsabilité civile qui résulte de l'exercice du mandat des représentants, incombe à la Collectivité ou au Groupement représenté. Cette responsabilité est solidaire entre les Collectivités et Groupements intéressés lorsqu'ils sont représentés par un ou plusieurs mandataires communs. (Article 8, alinéa 5 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 relative aux sociétés d'Economie Mixte Locale).

Le Conseil d'Administration prend acte qu'en application des dispositions de l'article 8, alinéa 6 de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983, les représentants des Collectivités Territoriales Administrateurs d'une société d'Economie Mixte Locale, sont tenus, au moins une fois par an, de présenter un rapport écrit aux différents organes délibérants qui les ont désignés.

Cette première résolution est adoptée à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés, étant ici rappelé qu'il ne s'agit pas d'une délibération portant sur la désignation proprement dite des représentants des collectivités locales, mais seulement de la constatation des modifications intervenues au sein des représentants de ce collège d'Administrateurs.

II - Nomination du Président

Compte tenu des nouvelles élections municipales des 9 et 16 Mars 2008, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Gilles CARRERIC, délégué représentant la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR en qualité de nouveau Président Directeur Général et ce, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre BAGEOT qui n'a pas souhaité solliciter un nouveau mandat ès-qualité.

Monsieur Gilles CARRERIC est nommé pour toute la durée de son mandat de délégué représentant la collectivité territoriale administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité..

III - Nomination des Vices-Présidents

Le Conseil d'Administration décide, en outre, de renouveler en qualité de premier Vice-Président Monsieur Victor TONNERRE, Maire de LARMOR-PLAGE et Monsieur François AUBERTIN, Mairie de GUIDEL, en qualité de second Vice-Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

IV - Pouvoirs du Président

Le Conseil prend acte que comme par le passé, le Président Directeur Général disposera, conformément à la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, des pouvoirs les plus étendus pour agir sous sa responsabilité, en toutes circonstances, au nom et pour le compte de la société, sous réserve que l'acte accompli remplisse les conditions suivantes :

- Entrer dans l'objet social
- Ne pas être expressément réservé aux assemblées d'actionnaires ou au conseil d'administration.

Le Conseil prend notamment acte que l'article 13 des statuts réserve au seul Conseil d'Administration, l'agrément à donner aux cessions d'actions n'appartenant pas aux Collectivités Territoriales actionnaires.

Sous cette réserve, Monsieur Gilles CARRERIC disposera, par conséquent, de tous les pouvoirs nécessaires pour assurer la Direction Générale de la société.

Enfin, et conformément à la loi, le Conseil d'Administration autorise le nouveau Président à déléguer ses pouvoirs à toute personne de son choix, mais seulement pour un objet et une durée limités et sous réserve d'en référer au Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

V - Pouvoirs des Vices-Présidents

S'agissant des pouvoirs dévolus aux Vices-Présidents, le Conseil d'Administration prend acte que ceux-ci, conformément à l'usage, disposeront en cette qualité, du pouvoir de présider les séances du Conseil d'Administration dans l'ordre suivant :

Le premier Vice-Président présidera les séances du Conseil d'Administration en l'absence du Président, et le second Vice-Président présidera les séances du Conseil d'Administration en l'absence du Président et du premier Vice-Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

VII - Régime des signatures

Le Conseil d'Administration prend acte qu'en vertu des pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les règlements au Président Directeur Général, tous les actes qui engagent la société et autorisés par le Conseil, les mandats, retraits de fonds, souscriptions, endos ou acquits d'effets de commerce, ainsi que toutes les demandes d'ouverture de comptes bancaires ou de chèques postaux seront signés, soit par lui-même en sa qualité de Président, soit par Monsieur Thierry FRECHIER, en sa qualité de Directeur de la SELLOR.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

VIII - Formalités de publicité

Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au Président ou à toute personne qu'il désignera, à l'effet de publier dans un journal habilité à recevoir les annonces légales et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT, les actes modificatifs résultant des présentes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

XI – Constatation de la modification du représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique.

Bien que cette question n'est pas été inscrite à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de constater le changement de représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique qui occupe un poste d'administrateur au sein de la société.

Monsieur le Président rappelle que ce mandat est actuellement exercé par Monsieur Dominique RIGUIDEL. Il demande au Conseil de prendre acte que ce dernier, étant appelé à d'autres fonctions, vient de l'avertir qu'il démissionnait de celui-ci et que ladite caisse venait de l'avertir, par la voie de Monsieur RIGUIDEL, de la nomination de Monsieur Vincent GIBOIRE, Directeur du Centre d'Affaires Lorient Entreprises, né le 25 Mai 1968, demeurant à Kérivin - 56400 PLOEMEL, en remplacement de celui-ci pour la durée du mandat restant à courir.

Le Président rappelle que la Caisse Régionale du Crédit Maritime Atlantique a été renouvelée en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 Juillet 2003 pour une durée de six (6) ans qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera en 2009 sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Le Président rappelle que le représentant permanent participe aux séances du Conseil d'Administration et vote sur les questions qui y sont débattues au mieux des intérêts de la société administrée. A l'égard de celle-ci, il encoure les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre conformément aux dispositions visées sous l'article L 225-20, alinéa 1^{er} du Code de Commerce.

Le Conseil d'Administration confère au Président tous pouvoirs à l'effet d'effectuer les formalités légales auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

*

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président Directeur Général,

Un administrateur

COPIE
CERTIFIÉE
CONFORME
Benjamin



Caisse Régionale
de Crédit Maritime Atlantique

16/02/2008 153

880 199

Monsieur Thierry FRECHIER
Directeur Général SELLOR
Villa Margaret – BP6
56260 LARMOR PLAGE

Auray, le 2 Juin 2008

Objet : Conseil d'administration SEM SELLOR

Monsieur Le Directeur,

Nous vous informons qu'à compter du 1^{er} Juin 2008, Le Crédit Maritime sera représenté au sein du Conseil d'Administration de la SEM SELLOR par Monsieur Vincent GIBOIRE, en remplacement de Monsieur Dominique RIGUIDEL.

Nous vous communiquons les informations concernant Monsieur Vincent GIBOIRE :

Fonction : Directeur du Centre d'Affaires Lorient Entreprises

Adresse personnelle : Kérivin – 56400 Ploemel

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Yves GAUTIER

Directeur Marché Entreprises

Copie : Monsieur Vincent GIBOIRE – Agence de Lorient Entreprises



Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME
Pour Cap l'Orient,
le Président,
LE PAYS DE LORIENT
Brandeville, Cadogan, Clégan, Givry, Gestel, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Landerne, Languidic, Larmor-Bigan, Locmiquélic, Lorient, Plomélour, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Riantec

EXTRAIT DU REGISTRE

Objet de la délibération

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE
LA COMMUNAUTE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES

Séance Publique du 7 MAI 2008

La séance est ouverte à 17h15 à la salle des fêtes de Locmiquélic, sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Président de Cap l'Orient.

Etaient également présents :

M. Hubert de LAGENESTE, M. Gérard FALQUERHO, M. Fabrice VELY, M. Dominique POULMARC'H, Mme Pascale LE OUE, M. Robert REMOT, M. Jean-Yves MENGUY, M. Dominique LE VOUEDEC, M. Christian CARTON, M. Gérard CABROL, M. Alain LE - HIR, M. Eric REGENERME, M. Gilles BLOREC, M. Jean-Pierre DEMANT, Mme Marie-Madeleine PREVOST, M. Jean-Pierre LESSELIN, Mme Françoise BALLESTER, M. Gérard PERRON, M. Alain TANGUY, M. Christian SOPHRON, Mme Gwennaëlle COHIC, Mme Brigitte SYLVESTRE, M. Jean-Pierre BAGEOT, Mme Marie-Paule LE COROLLER, M. Pierre-Yves NATUS, Mme Thérèse THIERY, M. Gilles CARRERIC, Mme Morgane HEMON, M. Olivier LE MAUR, M. Alain L'HENORET, M. Pascal FLEGEAU, M. Alain GUICHARD, M. Maurice OLLIERO, Mme Patricia KERJOUAN, Mme Lorette HENO, M. François LE LOUER, M. Victor TONNERRE, Mme Brigitte MELIN, M. Jean-Paul PENVERNE, M. Noël DAHIREL, M. André LE ROUX, Mme Marie-Christine DETRAZ, Mme Dominique CANY, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Gwendal ROUILLARD, M. Laurent TONNERRE, M. Daniel GILLES, M. Thierry GOYET, Mme Corinne LE GALL, M. Jean-Paul AUCHER, M. Alain LE BOUDOUIL, M. Yann SYZ, M. Jean LE BOT, M. Joseph FORES, Mme Estelle LE MOING, M. Daniel LE GALLUDEC, M. Eric POIRIER, M. Pierrick NEVANNEN, Mme Muriel JOURDA, M. Michel LE FALHER, M. Marc COZILIS, M. Dominique GUEGUEIN, M. François GUION, M. Michel LE GALL, M. Jean-Michel BONHOMME.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel LE BRUCHEC donne pouvoir à M. Hubert de LAGENESTE.
M. François AUBERTIN donne pouvoir à M. Jean-Pierre LESSELIN.
M. Gérard LE BOUEDEC donne pouvoir à M. Jean-Pierre BAGEOT.
Mme Nathalie LE MAGUERESSE donne pouvoir à M. André LE ROUX.
M. Olivier LE LAMER donne pouvoir à M. Norbert METAIRIE.
M. Loïc LE MEUR donne pouvoir à M. Joseph FORES.
M. Patrick GARGAM donne pouvoir à M. Daniel LE GALLUDEC.
Mme Annie KERDELHUE donne pouvoir à M. François GUION.

Absent excusé :

M. Jacques AULNETTE.

REÇU LE

30 MAI 2008

SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE AU SEIN DE
DIVERS ORGANISMES**

En application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après accord à l'unanimité du Conseil, il est procédé, par un vote à main levée, à la désignation des représentants de la Communauté au sein des organismes suivants :

SEM de gestion des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs (SELLOR)
- M. Jean-Pierre BAGEOT, Vice-Président chargé de la Politique de l'Eau, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- M. François AUBERTIN, Vice-Président chargé du Développement Touristique et du Nautisme, Maire de Guidel
- Mme Muriel JOURDA, Vice-Présidente chargée de la Promotion Touristique, Maire de Port-Louis

- M. Christian SOPHRON, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire d'Hennebont
- M. Laurent TONNERRE, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient
- M. François GUION, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Quéven
- M. Alain LE HIR, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Gestel
- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester
- M. Eric REGENERME, Vice-Président chargé de l'Agenda 21, Maire de Groix
- M. H. de LAGENESTE, Vice-Président chargé des Finances, Maire de Brandérion
- M. Christian CARTON, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Gâvres

SEM de gestion du Parc des Expositions (SEGEPEX)

- M. Daniel GILLES, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient
- Mme Annie KERDELHUE, Conseillère Communautaire, Conseillère Municipale de Quéven
- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester
- M. Dominique POULMARCO, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Caudan
- M. Alain TANGUY, Vice-Président chargé du Logement Social, Adjoint au Maire d'Hennebont
- M. Daniel LE GALLUDEC, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Ploemeur
- Mme Marie-Madeleine PREVOST, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Guidel

SEM de Lorient-Kéroman

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres
- Mme Marie-Madeleine PREVOST, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Guidel
- M. Maurice OLLIERO, Vice-Président chargé des Parcs d'Activités, Maire de Languidic
- M. Daniel GILLES, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient

REÇU LE

30 MAI 2008

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

- M. Pierrik NEVANNEN, Vice-Président chargé du Développement Numérique, Maire de Pont-Scorff
- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester

Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient (AUDELOR)

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient
- M. Maurice OLLIERO, Vice-Président chargé des Parcs d'Activités, Maire de Languidic
- M. Jean-Paul SOLARO, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient
- M. Gérard PERRON, Conseiller Communautaire, Maire d'Hennebont
- M. Thierry GOYET, Vice-Président chargé des Transports Collectifs Urbains, Conseiller Municipal de Lorient
- M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres
- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester
- M. H. de LAGENESTE, Vice-Président chargé des Finances, Maire de Brandérion
- M. Olivier LE LAMER, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient
- Mme Marie-Christine DETRAZ, Vice-Présidente chargée de l'Action Foncière et du Logement Privé, Adjointe au Maire de Lorient

Comité de pilotage du Pays de Lorient

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- M. Gérard CABROL, Vice-Président chargé de l'Aménagement et du SCOT, Maire de Gestel
- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Gérard PERRON, Conseiller Communautaire, Maire d'Hennebont
- M. François AUBERTIN, Vice-Président chargé du Développement Touristique et du Nautisme, Maire de Guidel
- M. Jean-Pierre BAGEOT, Vice-Président chargé de la Politique de l'Eau, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- M. Pierrik NEVANNEN, Vice-Président chargé du Développement Numérique, Maire de Pont-Scorff
- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester

Agence Economique de Bretagne (AEB)

Titulaire : M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient

Suppléant : M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Association Lorient Technopole Innovations (LTI)

- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient
- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Société Financière Lorient Développement (SFLD)

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Conseil portuaire du Port de Lorient

- Titulaire : M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- Suppléant : M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester

Comité de pilotage stratégique régional portuaire

- Titulaire : M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- Suppléant : M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Conseil d'Administration de l'Institut Régional des Matériaux Avancés (IRMA)

- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

Institut Technique de Développement des Produits de la Mer (ID MER)

- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

IPL Santé Environnement Durables Bretagne (IPL-SED Bretagne)

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Université Bretagne Sud

- Conseil d'Administration et Conseil Scientifique

- Titulaire : M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- Suppléant : M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

- Unités de Formation et de Recherche

- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

IUT - Conseil d'Administration

- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud (ENSIBS)

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
ou son représentant : M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

Pôle de Formations Sanitaires et Sociales - Conseil d'orientation et d'évaluation

Titulaire : Mme Dominique CANY, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Lorient

Suppléant : M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

Plateforme d'Initiative Locale (P.I.L.E)

Titulaire : M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Suppléants : M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres, M. Maurice OLLIERO, Vice-Président chargé des Parcs d'Activités, Maire de Languidic

Maison de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Titulaires :

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient
- M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres
- M. Gwendal ROUILLARD, Vice-Président chargé de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Conseiller Municipal de Lorient

Suppléants :

- Mme Nicole LE SAGER, Adjointe au Maire de Gestel
- M. Maurice OLLIERO, Vice-Président chargé des Parcs d'Activités, Maire de Languidic
- Mme Bernadette LE NEVE, Adjointe au Maire de Ploemeur

Mission Locale

- M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres
- M. Alain TANGUY, Vice-Président chargé du Logement Social, Adjoint au Maire d'Hennebont
- M. Olivier LE MAUR, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Lanester
- Mme Dominique CANY, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Lorient
- Mme Marie LORIDAN, Conseillère Municipale de Ploemeur
- Mme Pierrette ROBIC, Adjointe au Maire de Pont-Scorff

Association REALISE

- M. Pascal FLEGEAU, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Lanester
- Mme Armelle GUILLOUX, Adjointe au Maire de Caudan
- Mme Nicole LE SAGER, Adjointe au Maire de Gestel
- Mme Gwennaëlle COHIC, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire d'Hennebont
- Mme Carole GUIHARD, Conseillère Municipale d'Inzinzac-Lochrist
- Mme Lorette HENO, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Languidic

- Mme Dominique CANY, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Lorient
- M. Allain LE BOUDOUIL, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Lorient
- Mme Bernadette LE NEVE, Adjointe au Maire de Ploemeur
- M. Damien GARNIEL, Conseiller Municipal de Quéven
- M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres

Association Contrat de Ville

Titulaire : Mme Morgane HEMON, Conseillère Communautaire, Conseillère Municipale de Lanester

Suppléante : Mme Marie-Christine DETRAZ, Vice-Présidente chargée de l'Action Foncière et du Logement Privé, Adjointe au Maire de Lorient

Commission Départementale de Cohésion Sociale

Titulaire : M. Dominique LE VOUEDEC, Vice-Président chargé de l'Emploi et de la Solidarité, Maire de Gâvres

Suppléant : M. Alain TANGUY, Vice-Président chargé du Logement Social, Adjoint au Maire d'Hennebont

Office de Tourisme du Pays de Lorient

- Mme Muriel JOURDA, Vice-Présidente chargée de la Promotion Touristique, Maire de Port-Louis
- M. François AUBERTIN, Vice-Président chargé du Développement Touristique et du Nautisme, Maire de Guidel
- M. Gérard PINGUET, Conseiller Municipal Délégué de Larmor-Plage
- M. Laurent TONNERRE, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lorient
- Mme Mireille LE GARREC, Conseillère Municipale de Ploemeur
- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester

Office de Tourisme d'Hennebont

Titulaires :

- Mme Muriel JOURDA, Vice-Présidente chargée de la Promotion Touristique, Maire de Port-Louis
- M. François AUBERTIN, Vice-Président chargé du Développement Touristique et du Nautisme, Maire de Guidel
- M. Gérard PERRON, Conseiller Communautaire, Maire d'Hennebont

Suppléantes :

- Mme Thérèse GUERIN, Conseillère Municipale de Brandérion
- Mme Annick HAURANT, Adjointe au Maire d'Inzinzac-Lochrist
- Mme Rose JEFFERIES, Conseillère Municipale de Languidic

Comité Départemental du Tourisme

Titulaire : Mme Muriel JOURDA, Vice-Présidente chargée de la Promotion Touristique, Maire de Port-Louis

Suppléant : M. François AUBERTIN, Vice-Président chargé du Développement Touristique et du Nautisme, Maire de Guidel

Port de Ban Gâvres - Conseil portuaire

Titulaires :

- M. Christian CARTON, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Gâvres

- M. Victor TONNERRE, Vice-Président chargé des Ports de Plaisance, Maire de Larmor-Plage

Suppléants :

- M. Gérard CABROL, Vice-Président chargé de l'Aménagement et du SCOT, Maire de Gestel

- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester

Port de la Pointe à Port-Louis (Anse du Driasker) - Conseil portuaire

Titulaires :

- M. Victor TONNERRE, Vice-Président chargé des Ports de Plaisance, Maire de Larmor-Plage

- Mme Muriel JOURDA, Vice-Présidente chargée de la Promotion Touristique, Maire de Port-Louis

Suppléants :

- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester

- M. Christian CARTON, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Gâvres

Association Musiques d'Aujourd'hui au Pays de Lorient

Titulaires :

- Mme Françoise MERRET, Adjointe au Maire de Gestel

- Mme Florence MARVIN, Adjointe au Maire d'Hennebont

- M. Alain L'HENORET, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Lanester

- Mme Brigitte MELIN, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Larmor-Plage

- Mme Emmanuelle WILLIAMSON, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire de Lorient

- M. Josick ALLOT, Adjoint au Maire de Ploemeur

- M. Jacques AULNETTE, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Pont-Scorff

Suppléants :

- Mme Béatrice GOUNAUD, Conseillère Municipale de Caudan

- M. Jean-Jacques MARTEIL, Adjoint au Maire de Guidel

- Mme Francette CHAULOUX, Adjointe au Maire d'Inzinzac-Lochrist

- M. Vincent NEDELEC, Conseiller Municipal de Languidic

- Mme Véronique BREHIER, Adjointe au Maire de Port-Louis

- M. Philippe RONDEAU, Adjoint au Maire de Quéven

- Mme Régine LENORMAND, Adjointe au Maire de Riantec

Conférence des Villes de l'Arc Atlantique

Titulaire :

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient

Suppléant :

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur

Conférence Régionale de l'Aménagement et du Développement du Territoire

- M. Norbert METAIRIE, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, Maire de Lorient

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 56)

- Mme Marie-Christine DETRAZ, Vice-Présidente chargée de l'Action Foncière et du Logement Privé, Adjointe au Maire de Lorient

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat

- Mme Marie-Christine DETRAZ, Vice-Présidente chargée de l'Action Foncière et du Logement Privé, Adjointe au Maire de Lorient

Groupement des Autorités Responsables de Transports (GART)

Titulaire : Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester

Suppléant : M. Thierry GOYET, Vice-Président chargé des Transports Collectifs Urbains, Conseiller Municipal de Lorient

Comité Régional des Transports

Titulaire : M. Thierry GOYET, Vice-Président chargé des Transports Collectifs Urbains, Conseiller Municipal de Lorient

Suppléante : Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester

Association pour l'interconnexion des TGV au sud de l'Île de France

- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester

SAGE - Bassin versant du Blavet - Commission Locale de l'Eau (CLE)

- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient

Espace Info.Energie

- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient

- M. Eric REGENERMEL, Vice-Président chargé de l'Agenda 21, Maire de Groix

Association des Maîtres d'Ouvrages Publics de Réseaux de Chaleur et d'Installations de Traitement des Déchets Urbains liés à l'Energie (AMORCE)

Titulaire : M. Gérard FALQUERHO, Vice-Président chargé de la Collecte et du Traitement des déchets, Maire de Caudan

Suppléant : M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Cercle National de Recyclage

- M. Gérard FALQUERHO, Vice-Président chargé de la Collecte et du Traitement des déchets, Maire de Caudan

Centre de stockage des déchets ultimes de Kermat

- Commission Locale d'Information et de Surveillance

Titulaires :

- M. Gérard FALQUERHO, Vice-Président chargé de la Collecte et du Traitement des déchets, Maire de Caudan

- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient

Suppléants :

- M. Fabrice VELY, Conseiller Communautaire, Conseiller Municipal de Caudan

- Mme Gwénaëlle COHIC, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire d'Hennebont
- M. François LE LOUER, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Languidic
- Comité de suivi
- M. Gérard FALQUERHO, Vice-Président chargé de la Collecte et du Traitement des déchets, Maire de Caudan
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven
- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient
- Mme Gwennaëlle COHIC, Conseillère Communautaire, Adjointe au Maire d'Hennebont
- M. François LE LOUER, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Languidic

Unité de Compostage des biodéchets et de stabilisation des déchets ménagers résiduels de Lann Sévelin - ADAOZ

- Commission Locale d'Information et de Surveillance
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven
- M. Jean-Pierre BAGEOT, Vice-Président chargé de la Politique de l'Eau, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- Comité de suivi
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven
- M. Jean-Pierre BAGEOT, Vice-Président chargé de la Politique de l'Eau, Maire d'Inzinzac-Lochrist
- M. Jean-Pierre ALLOT, Adjoint au Maire de Pont-Scorff
- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient
- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester

Dépôt Pétrolier de Lorient - Comité Local d'Information et de Concertation

Titulaires :

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Suppléant :

- M. Gérard CABROL, Vice-Président chargé de l'Aménagement et du SCOT, Maire de Gestel

Etablissement SICOGAZ de Quéven - Comité Local d'Information et de Concertation

Titulaires :

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Suppléant :

- M. Gérard CABROL, Vice-Président chargé de l'Aménagement et du SCOT, Maire de Gestel

Société GUERBET à Lanester - Comité Local d'Information et de Concertation

Titulaires :

- M. Loïc LE MEUR, Vice-Président chargé du Développement Economique, Maire de Ploemeur
- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Suppléant :

- M. Gérard CABROL, Vice-Président chargé de l'Aménagement et du SCOT, Maire de Gestel

Aérodrome de Lann-Bihoué - Plan d'exposition au Bruit

Titulaires :

- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven
- M. Joël DANIEL, Adjoint au Maire de Guidel
- Mme Thérèse THIERY, Vice-Présidente chargée des Déplacements, Maire de Lanester
- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient
- M. Joseph FORES, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Ploemeur

Suppléants :

- M. Patrick LE PORHIEL, Adjoint au Maire de Quéven
- M. Jean-Paul PENVERNE, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Larmor-Plage
- M. Gilles CARRERIC, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Lanester
- Mme Marie-Christine DETRAZ, Vice-Présidente chargée de l'Action Foncière et du Logement Privé, Adjointe au Maire de Lorient
- M. Daniel BOILEAU, Conseiller Municipal de Ploemeur

Association Air Breizh

- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Association Terres en Ville

Titulaire : M. Eric REGENERMEL, Vice-Président chargé de l'Agenda 21, Maire de Groix

Suppléant :

- M. Marc COZILIS, Vice-Président chargé de l'Environnement, Maire de Quéven

Rivages de France

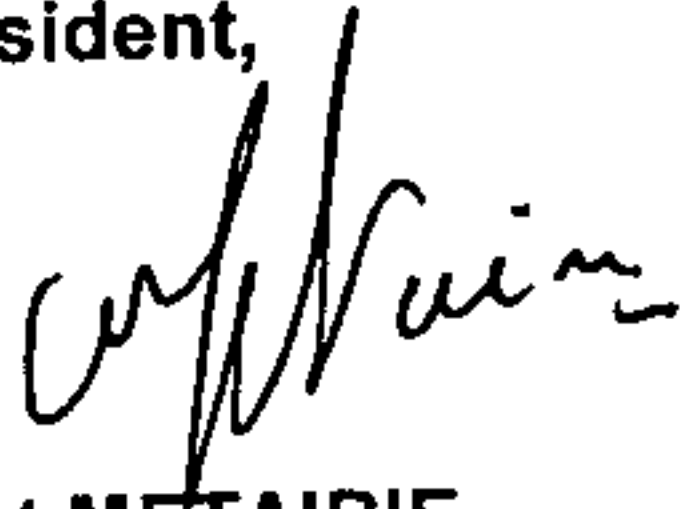
- M. Jean-Paul AUCHER, Vice-Président chargé des Espaces Naturels et de l'Eau Potable de Lorient/Lanester, Adjoint au Maire de Lorient

Syndicat pour le Centre de Secours de Plouhinec

- M. Christian CARTON, Conseiller Communautaire, Adjoint au Maire de Gâvres
- M. Yannick LE FLOCH, Adjoint au Maire de Gâvres.

REÇU LE
30 MAI 2008
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Norbert METAIRIE

96/02/10090 753

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

Unusquod.

Ville de LORIENT
AN ORIENTObjet de la délibérationDESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA
VILLE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES
EXTERIEURS

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 3 avril 2008

La séance est ouverte à 17 h 10 sous la présidence de M. Norbert METAIRIE, Maire, assisté de M. Yves LENORMAND, Mme Marie-Christine DETRAZ, M. Olivier LE LAMER, Mme Emmanuelle WILLIAMSON, M. Daniel GILLES, Mme Dominique CANY, M. Jean-Paul AUCHER, Mme Corinne LE GALL, M. Jean-Paul SOLARO, Mme Claudine LE GOFF, M. Yann SYZ, Mme Danièle GARNIER, M. Laurent TONNERRE, adjoints.

Etaient également présents :

Mme Fatima RIBEIRO FERNANDES, Mme Nolwenn DELALEE-MEVEL,
M. Gwendal ROUILLARD, Mme Dany HENRY, M. Chafik HBILA,
Mme Annick LECUYER, M. Damien GIRARD, Mme Nadyne DURIEZ,
M. Robert OLLIER, Mme Dominique LAMEZEC-ROPARS, M. Thierry GOYET,
Mme Françoise FOUCHARD, M. Stéphane BIGATA, Mme Annie RAYNAUD,
M. Loïc CHAMPAGNAT, Mme Anne de PIERREPONT, M. Jean-Pierre PICOT,
Mme Laurence CHEVREL, M. Bruno BLANCHARD, Mme Isabelle LE BOUHART,
M. Allain LE BOUDOUIL, Mme Colette NIZARD, M. Pierre-Yves BURBAN,
Mlle Stéphanie LE SQUER, M. Fabrice LOHER, Mme Gaëlle BOIS,
M. Michel TOULMINET, Mme Annie BECKER, M. Jean LE BOT, Mme Eliane REMOT

Absent excusé ayant donné pouvoir :

M. Arnel TONNERRE donne pouvoir à M. Fabrice LOHER.

REÇU LE

14 AVR. 2008

Arrivée de M. Loïc CHAMPAGNAT à l'issue de la question n° 11 (désignation des représentants de la Ville au sein d'Etablissements Public de Coopération Intercommunale - Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient - Désignation des représentants de la Ville) - Pouvait être donné à M. Daniel GILLES.

Adresser toutes correspondances à Monsieur le Maire de la Ville de Lorient,
BP 30010 - 56315 LORIENT CEDEX - Tél. : 02 97 02 22 00 - Fax : 02 97 02 22 35 - www.lorient.fr

Conseil Municipal
Séance du 03/04/2008

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SEIN DE DIVERS
ORGANISMES EXTERIEURS**

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la désignation des représentants de la Ville pour siéger au sein des organismes figurant aux tableaux joints en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Article unique : DESIGNE pour représenter la Ville de LORIENT :

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire



REÇU LE
14 AVR. 2008
SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT

Conseil Municipal - Séance du 3 avril 2008



Ville de LORIENT

REPRESENTATION DANS DIVERS ORGANISMES

REÇU LE
14 AVR. 2008
Sous-Préfecture
de Lorient

EXTRAIT

SPORTS - LOISIRS - ENFANCE

DESIGNATION/OBJET	PERIODICITE DES REUNIONS	DESIGNATIONS
OFFICE DES SPORTS Coordonner les activités des différentes associations Sportives - Intensifier la pratique sportive Assurer la bonne répartition et la police des Installations - Relations avec les pouvoirs publics pour l'obtention de subventions Etudier les besoins en équipements sportifs.	1 fois/mois	B. BLANCHARD R. OLLIER N. DELALEE-MEVEL Y. SYZ A. LE BOUDOUIL A. BECKER J-P. SOLARO
SELLOR Société d'Economie Mixte des Ports de Plaisance et Equipements Publics de Loisirs du Pays de Lorient		
CENTRES SOCIAUX	1 fois/trimestre	<u>Maison pour Tous de Kervénanec</u> A. LECUYER N. DURIEZ J. LE BOUHART E. REMOT <u>Association Animation Nouvelle Ville</u> D. CANY C. LE GALL M. TOULMINET L. CHEVREL <u>Association d'Animation et de Gestion du Centre Social du Bois du Château</u> C. NIZARD A. RAYNAUD F. FOUCHARD J. LE BOT <u>Association d'Animation Sociale et Culturelle de Kervado</u> N. DELALEE-MEVEL J-P. PICOT A. LE BOUDOUIL A. BECKER <u>Ferme du Cosquer :</u> J-P. AUCHER D. HENRI L. CHAMPAGNAT J-P. PICOT

26/2/2009 753

88 B 194

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MORBIHAN - BRETAGNE SUD



LARMOR-PLAGE le 29 avril 2008

LE MAIRE DE LARMOR-PLAGE

à

Monsieur le Directeur
SELLOR
Villa Margaret
Kernevel
56260 - LARMOR-PLAGE

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME

LE MAIRE

Victor TONNERRE



VT/FB/2008.499

Monsieur le Directeur,

Suite au conseil municipal en date du 2 avril, j'ai l'honneur de vous faire connaître les coordonnées du délégué qui représentera la commune de Larmor-Plage à la SEM-SELLOR :

- Victor TONNERRE, Maire.
Mairie - BP 12 - 56260 - Larmor-Plage

Vous souhaitant bonne réception,

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos salutations les meilleures.

LE MAIRE,

Victor TONNERRE



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
26 MARS 2008

L'an deux mil huit,

Le deux avril à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
9 avril 2008

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 28
- Procurations : 1
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur TONNERRE Victor, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. TONNERRE, Mme MELIN, M. GUILLEROT, Mme HIBLOT, M. SPENCE, Mme KERBRAT, M. PENVERNE, Mme LE BAGOUSSE, M. COULOUARN, Mme LAVOLE, M. ZALO, Mme BRUNERY, Mme CELO, M. DAHIREL, M. PERIAME, Mme ROZE-GUERN, M. LE MEUR, M. PINGUET, Mme COLAS, M. FRANCOIS-ST-CYR, Mme WIAND, M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, M. CORPET, Mme HAMON, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD.

AVAIT DONNE POUVOIR : Melle PLOTEAU à Mme MELIN.

Mme Margaret LAVOLE est désignée en qualité de Secrétaire de séance

OBJET : Désignation des délégués dans divers organismes extérieurs

Monsieur le Président expose à l'assemblée que, par suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal lors des élections des 9 et 16 mars 2008, il importe d'élire les délégués devant représenter la commune au sein de divers organismes extérieurs.

LE CONSEIL, ouï l'exposé de son Président,

- Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

PROCEDE à l'élection des délégués du Conseil Municipal comme suit :

1 – SEM – SELLOR : 1

TONNERRE Victor

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

2 – SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION : 2

PENVERNE Jean-Paul
CELO Marie

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

3 – OFFICE MUNICIPAL des SPORTS : 5

GUILLEROT Alain
DAHIREL Noël
LE MEUR Yannick
COLAS Maria
BRUMAUD Bernard

REÇU LE

- 7 AVR. 2008

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

ADOpte à L'UNANIMITE

4 – COMITE de JUMELAGE YOUGHALL : 2

KERBRAT Hélène
PINGUET Gérard

ADOpte par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD)

5 – OFFICE de TOURISME du PAYS de LORIENT : 2

PINGUET Gérard
KERBRAT Hélène

ADOpte par 26 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD)

6 – COMMISSION de SECURITE : 2

HIBLOT Danielle
LE MEUR Yannick

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

7 – CAUE : 1

COULOUARN Jean-Yves

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

**8 – CONSEIL PORTUAIRE DE LORIENT : 1 titulaire
1 suppléant**

PENVERNE Jean-Paul
DAHIREL Noël (suppléant)

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

**9 – COMMISSION DE LA HALLE à MAREE : 1 titulaire
1 suppléant**

PENVERNE Jean-Paul
DAHIREL Noël (suppléant)

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

10- SECURITE ROUTIERE : 1

PENVERNE Jean-Paul

ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

11- COLLEGE ANITA CONTY : 1

KERBRAT Hélène

ADOpte par 24 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

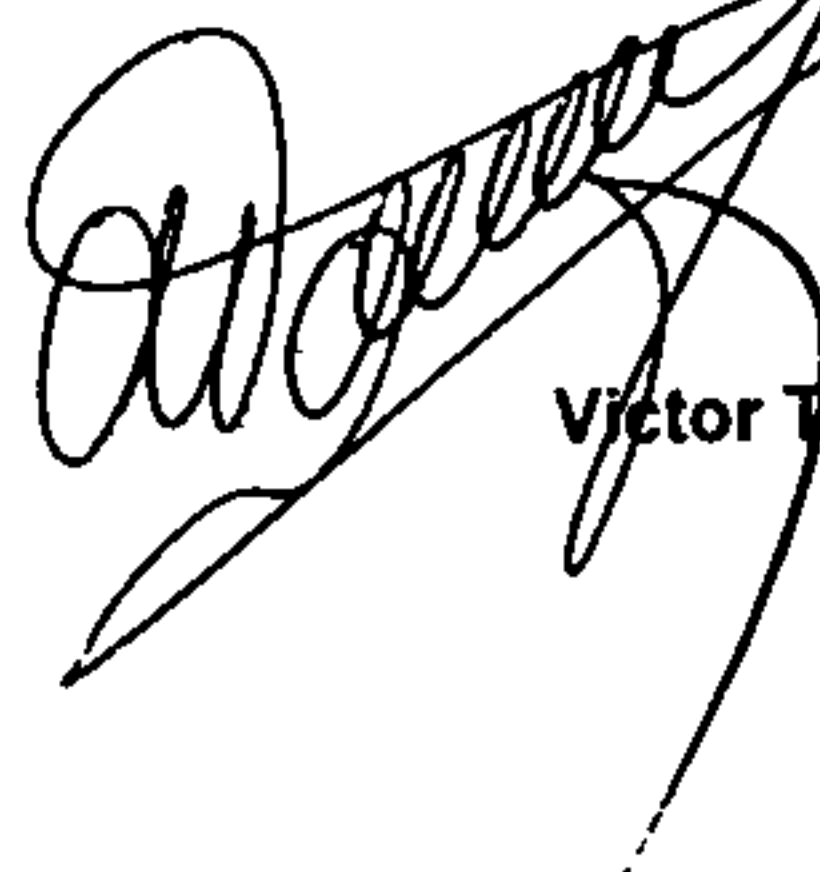
12- DEFENSE NATIONALE : 1

PENVERNE Jean-Paul

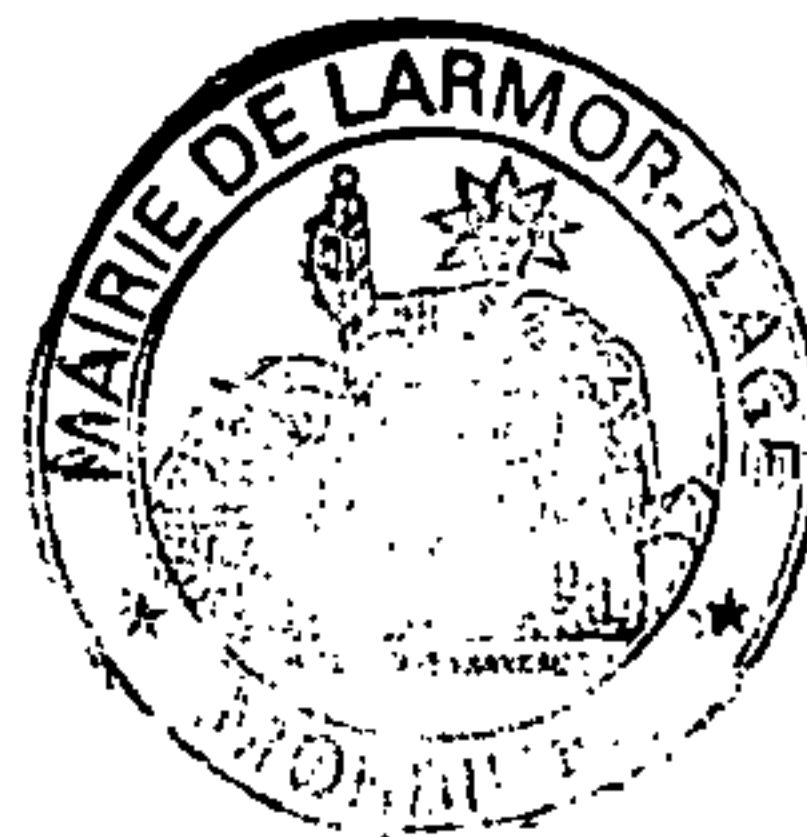
ADOpte par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (M. GAUTRON, M. DAVID, Mme COENT, Mme LE BOULBAR, M. BRUMAUD, M. CORPET, Mme HAMON)

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 3 avril 2008

LE MAIRE,



Victor TONNERRE



REÇU LE

- 7 AVR. 2008

**SOUS-PREFECTURE
DE LORIENT**

76/02/2008 153

88 B 154

**S.E.M. DES PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS
DE LOISIRS DU PAYS DE LORIENT - SELLOR**

Société anonyme au capital de 177.200 Euros

Siège social : Villa Margaret

56260 LARMOR-PLAGE

R. C. S LORIENT 344 519 251

Copie Certifiée Conforme

G. Carreric



**EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 21 NOVEMBRE 2008**

Le Conseil d'Administration de la S.E.M des PORTS DE PLAISANCE ET EQUIPEMENTS PUBLICS DE LOISIRS du pays de LORIENT - SELLOR s'est réuni le **21 Novembre 2008** à **12 heures 30** au restaurant LES RIVES DU TER 56260 LARMOR-PLAGE sous la présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Président Directeur Général de la société.

Les convocations ont été adressées aux administrateurs dans les délais légaux suivant lettre simple en date du 15 Octobre 2008.

Le registre de présence a été émarginé à l'entrée en séance.

Il permet de constater que :

Sont présents :

I - COLLEGE PUBLIC - collectivités territoriales :

A - La Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT - CAP'LORIENT, représentée par les délégués suivants :

- . Monsieur Gilles CARRERIC
- . Monsieur François AUBERTIN,
- . Monsieur Laurent TONNERRE,
- . Madame Muriel JOURDA,
- . Monsieur Christian SOPHRON,
- . Monsieur Christian CARTON,
- . Monsieur Eric REGENERMEI,

B - La ville de LARMOR-PLAGE, représentée par son délégué :

- . Monsieur Victor TONNERRE,

C - La ville de LORIENT, représentée par son délégué :

- . Monsieur Jean-Paul SOLARO,

II - COLLEGE PRIVE :

- . **Le Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique**, représentée par Monsieur Vincent GIBOIRE, agissant en qualité de représentant permanent auprès du Conseil d'Administration
- . **La caisse des Dépôts et Consignations**, représentée par Madame Laurence POQUET, agissant en qualité de représentante permanente auprès du Conseil d'Administration

Sont absents et excusés :

Monsieur Jean-Pierre BAGEOT, Monsieur Alain LE HIR, Monsieur François GUION et Monsieur Hubert de LAGENESTE représentants la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT

*

Assistent également à la réunion :

- Madame Martine GEFFRAY représentante des Services de CAP'LORIENT
- Monsieur Olivier TREONDAR, Contrôleur des gestion de la SELLOR
- Madame Corinne ALOS de la société COLIN- HENRIO, Commissaire aux comptes de la SELLOR
- Monsieur Thierry FRECHIER, Directeur de la SELLOR
- Maître Jean-Marie DENOEL, Avocat de la SELLOR
- Monsieur Marc LE SAYEC, délégué du personnel et du Comité d'Entreprise SELLOR
- Madame Isabelle MANZI PENSART, délégué du personnel et du Comité d'Entreprise SELLOR
- Monsieur Albert GIOVANNELLI, Directeur Général des Services de CAP'LORIENT

*

Conformément aux dispositions issues de la loi n° 83-597 du 7 Juillet 1983 et à la loi n° 66-537 du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales, ainsi qu'à l'article 14 des statuts, la validité des délibérations prises en séance du Conseil d'Administration d'une Société d'Economie Mixte Locale est subordonnée à la présence effective de la moitié au moins de ses membres, y compris la moitié des représentants des collectivités locales.

Monsieur le Président rappelle que depuis l'assemblée générale extraordinaire du 11 Juillet 2001, le Conseil d'Administration a été élargi à 16 membres maximum dont 13 sont réservés aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

Le nombre actuel des administrateurs est fixé à 15.

Monsieur le Président constate que le nombre des administrateurs et des délégués représentant les collectivités territoriales administrateurs, physiquement présents est de 11 dont 9 représentent les collectivités territoriales et leurs groupements, soit plus de la moitié des administrateurs désignés pour siéger au Conseil d'Administration.

Le double quorum requis par la loi est donc atteint.

Le Conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'Administration du 19 Juin 2008 est adopté à l'unanimité.

Puis, le Conseil délibère sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- *Présentation du Bilan Global.*
- *Premières observations de la Chambre Régionale des Comptes après contrôle de la SELLOR.*
- *Questions diverses*

III – Questions diverses

b – Cooptation d'un nouvel administrateur

Monsieur FRECHIER passe la parole à Maître DENOEL, en sa qualité d'Avocat de la SELLOR afin que celui-ci expose aux administrateurs les données du problème.

Maître DENOEL rappelle les faits suivants :

Suivant les délibérations adoptées lors du Conseil d'Administration du 30 Mai 2008, un certain nombre de nouveaux délégués représentant les collectivités territoriales, administrateurs de la SEM, ont été nommés en remplacement des anciens délégués qui exerçaient jusqu'alors ses fonctions.

Ces modifications faisaient suite aux élections municipales des 9 et 16 Mars 2008 qui ont entraîné le renouvellement total des conseils municipaux des communes de LORIENT et de LARMOR-PLAGE, actionnaires et administrateurs de la SELLOR ainsi que l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Pays de LORIENT, qui est un groupement de Communes, lui-même actionnaire et administrateur de la SELLOR.

Au cours du même Conseil d'Administration, Monsieur Dominique RIGUIDEL, qui occupait jusqu'alors les fonctions de représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique, a averti Monsieur le Président de sa démission et de son remplacement par Monsieur Vincent GIBOIRE, Directeur du Centre d'Affaires Lorient Entreprises et ce pour la durée de son mandat restant à courir.

Monsieur RIGUIDEL avait, par ailleurs, averti, lors du même Conseil d'Administration, le Président et les administrateurs du changement de dénomination sociale survenu au sein de sa banque qui s'appelle désormais Crédit Maritime Atlantique.

Maître DENOEL précise qu'il a entrepris d'effectuer les formalités correspondantes aux décisions qui précèdent auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de LORIENT afin d'obtenir l'inscription des nouveaux administrateurs sur l'extrait K bis de la société. A cette occasion, Monsieur le Greffier du Tribunal de Commerce de LORIENT a pris contact avec lui afin d'attirer son attention sur les faits suivants.

Il résulte des documents transmis au Greffe, et notamment le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 23 Mai 2008 de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel de VENDEE, dite "LA VENDEENNE", que cette dernière société a absorbé purement et simplement à cette date, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2008, la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique et que cette opération est devenue définitive à cette date.

Lors de la même assemblée générale extraordinaire, la société absorbante, la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel de VENDEE, dite "LA VENDEENNE", a procédé à la modification de sa dénomination sociale pour adopter celle de Crédit Maritime Mutuel Atlantique.

En conséquence, lors du Conseil d'Administration de la SELLOR du 30 Mai 2008, qui s'est tenu postérieurement à l'assemblée générale extraordinaire susvisée, ce n'est plus la même entité juridique qui occupait le siège d'Administrateur, précédemment dévolu à la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

Or, la SELLOR n'ayant pas été tenu au courant de cette modification n'a pas pu se prononcer, dans les formes prévues par la loi qui exigent en principe la tenue d'une assemblée générale, sur le changement d'administrateur intervenu entre la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique au profit de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel de VENDEE, dite "LA VENDEENNE", devenue depuis la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique.

Afin de remédier à cette situation qui a vu un ancien administrateur et un ancien actionnaire siéger, tant aux Conseils d'Administration de la SELLOR des 30 Mai et 19 Juin 2008 que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 7 Juillet 2008, Maître DENOEL propose de recourir à la solution de la "cooptation" telle que cette technique est prévue et règlementée par les dispositions du Code de Commerce, et notamment par les dispositions visées sous l'article L 225-24 du Code de Commerce.

Maître DENOEL rappelle que ces dispositions prévoient que lorsque le nombre des administrateurs en fonction est égal ou supérieur au minimum statutaire, ce qui est actuellement le cas pour la SELLOR, puisque l'article 14 des statuts dispose que le nombre d'administrateurs doit être au moins de trois (3), le Conseil peut procéder à des nominations provisoires sous réserve que celles-ci soient ratifiées lors de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

En conséquence, Maître DENOEL propose aux administrateurs présents, et bien que cette question ne soit pas été inscrite formellement en tant que telle à l'ordre du jour du présent Conseil compte tenu du fait qu'il n'a été averti de la situation qui précède que postérieurement à la convocation de celui-ci, de statuer sur les deux points suivants :

1° - Il propose d'agréer, en tant que de besoin, et ce conformément aux dispositions visées sous l'article 12 des statuts, le Crédit Maritime Mutuel Atlantique en qualité de nouvel actionnaire au lieu et place de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique, qui a été absorbée par la première société suivant une assemblée générale extraordinaire de celle-ci en date du 23 Mai 2008.

2° - Il propose aux administrateurs de désigner provisoirement la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique en qualité d'Administrateur au lieu et place de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique compte tenu du fait de la dissolution de cette dernière société et de son absorption par la première décidée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette dernière société en date du 23 Mai 2008 .

Il rappelle que cette nomination, faite dans le cadre de la procédure de cooptation, est essentiellement provisoire et ne deviendra définitive que lors de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société.

3° - Il propose aux administrateurs de ratifier, en tant que de besoin, dans le cadre du présent Conseil l'ensemble des délibérations adoptées lors des Conseils d'Administration des 30 Mai et 19 Juin dernier, étant précisé que lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la société, il sera également proposé aux actionnaires de régulariser, toujours en tant que de besoin, les décisions prises lors des Conseils d'Administration qui précèdent ainsi que lors du présent Conseil d'Administration et de tous ceux qui pourraient, les cas échéant, se tenir d'ici la tenue de cette future assemblée.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu les explications qui précèdent, et après en avoir délibéré, en donne acte à Maître DENOEL, et décide de suivre et d'adopter ces propositions.

En conséquence, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

1°/ Agrée l'opération de fusion-absorption intervenue lors de Assemblée Générale Extraordinaire du 23 Mai 2008 entre la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel de VENDEE, dite "LA VENDEENNE", société absorbante qui a pris, lors de la même assemblée la nouvelle dénomination de Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique et la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique (société absorbée). Le Conseil agréé également ladite Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique en qualité de nouvel actionnaire et ce conformément à la loi et aux dispositions visées sous l'article 12 des statuts.

2°/ Nomme, à titre provisoire, sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire, ladite Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel Atlantique en qualité de nouvel administrateur aux lieu et place de la Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel du Morbihan et de la Loire Atlantique et prend acte de la désignation de Monsieur Vincent GIBOIRE, Directeur du Centre d'Affaires Lorient Entreprises, né le 25 Mai 1968 à CHATEAUBRIAND (44), demeurant à Kérivin à PLOEMEL (56400) en qualité de représentant permanent de ladite Caisse au sein du Conseil d'Administration de la SELLOR.

3°/ Ratifie en tant que de besoin, toujours sous réserve de la ratification de la présente décision par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société, l'ensemble des résolutions adoptées lors du précédent Conseil d'Administration du 30 Mai 2008 qui a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation des modifications intervenues au sein des délégués représentant les Collectivités Territoriales administrateurs de la SEM SELLOR, suite aux dernières élections municipales.
- Nomination du Président Directeur Général.
- Rémunération du Président Directeur Général.
- Présentation synthétique de la SELLOR à destination des administrateurs.
- Détermination de la date du Conseil d'Administration consacré à l'arrêté des comptes 2007.

et du 19 Juin 2008 qui a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes définitifs au 31 Décembre 2007,
- Préparation de la tenue et convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- appelée à statuer sur les comptes arrêtés au 31 Décembre 2007,
- Rappel de la prise de participation au capital de sa filiale, la société L'ILE DE LA CITE (RCS LORIENT 502 885 148) et examen de l'étendue des engagements financiers pris par la SEM SELLOR pour le compte de celle-ci,
- Questions diverses.

CLOTURE DE LA SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président Directeur Général,

Un administrateur

Copie Certifiée Conforme
Examen